



— bande cyclable
- - - bande cyclable étroite ou pas revêtue
= piste cyclable (voie réservée aux cyclistes)
— voie verte (voie partagée piétons et cyclistes)
- - - voie verte étroite ou pas revêtue
● obstacle : rétrécissement, mauvais revêtement, barrières, pente importante...

Route ou rue sans aménagement cyclable :
— limitée à 20 km/h
— limitée à 30 km/h
— 50 km/h et au-delà

Kilométrage :
 Simple : 📍 0,3 📍
 Cumulé : 📍 6,4 📍